



Compte-rendu du CHSCT SSIM du 6 décembre 2016

Présents :

JP Desbenoit – Directeur du SSIM et Président du CHSCT

Annick Cadet – Chef du domaine GR

Zélia Figueiredo : Adjointe au Chef du Domaine GR

François Perthuis : Chef de cabinet

Isabelle Perrin : assistante de prévention

Danielle Garnier : assistante sociale

Michel Beaussart : Inspecteur Santé Sécurité au Travail

Pour le SPAC-CFDT : Caroline Maruejols

Pour l'USAC-CGT : Pascal Recchia

Pour FO-SNICAC-SNNA-SNPACM : Simon Adalbert

Ordre du jour :

- 1) approbation du PV du 21 juin 2016
- 2) Suites données au précédent CHSCT : remplacement des stores, problèmes de sécurité routière pour l'accès au bâtiment du CEDRe (piétons depuis Orly notamment) accès aux bureaux par badge
- 3) Intervention du médecin de prévention et de l'infirmière
- 4) Examens des registres
- 5) Point sur les accidents du travail
- 6) Programme de prévention du SSIM
- 7) Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Président du CHSCT peut ouvrir la séance :

- côté administration : JP Desbenoit, Annick Cadet, Zélia Figueiredo,
- côté OS : Simon Adalbert/FO, Pascal Recchia/CGT, Caroline Maruejols/CFDT
- experts : Danielle Garnier, Michel Beaussart et Isabelle Perrin

Point 1 : PV du 21 juin 2016

Il doit être relu par DGR/Adj. cette semaine et diffusé pour validation semaine du 12 décembre. Face au retard dans la transmission des comptes rendus, la Direction précise que M. Perthuis, récemment arrivé, va apporter son aide à l'avenir pour la rédaction : les retards devraient donc diminuer.

Le SPAC-CFDT demande si un communiqué peut être préparé par la Direction afin de diffuser les principaux points abordés aux agents lors des réunions du CHSCT : demande à l'étude

Point 2 : suites données au précédent CHSCT

- **concernant les stores** : cela n'a pas avancé, le cahier des charges et toujours à élaborer par la Logistique. L'objectif est une installation effective à l'été 2017
- **concernant le problème de sécurité routière/l'accès piétons** : Cela concerne l'absence de trottoir le long du bâtiment CEDRe côté Ouest. Cela n'a pas évolué non plus ; le Président nous informe que le SNIA a été prévenu et que le problème sera traité dans le cadre du Schéma Directeur de l'Immobilier, le SSIM devant être normalement intégré dans le complexe d'Athis (grande nouveauté). Il nous est réexpliqué que l'accès piétonnier relève du domaine public (intercommunalité) et qu'il est compliqué de faire bouger les choses rapidement. A suivre.
- **concernant l'accès aux bureaux par badge** : l'idée est retenue ; la Direction doit discuter préalablement avec chaque responsable de Domaine sur les droits individuels d'entrée qu'il veut donner à chaque agent. A Farman, l'accès par badge est sécurisé et les 100 premières entrées sont enregistrées (et consultables sur réquisition de la gendarmerie) : un dispositif identique serait à mettre en place au SSIM ? A étudier

Point 3 : intervention du service médical

Le Dr N'Guyen étant retenue par une autre réunion, l'assistante sociale la remplace. Elle n'a aucun élément particulier à faire remonter concernant le SSIM.

Point 4 : examen des registres

Une mention a été portée concernant la pièce 226. Il s'agit d'un bureau qui a été coupé en 2 et où des odeurs très désagréables ont été constatées le matin à l'arrivée. Les bureaux voisins n'ont eux aucun désagrément.

Le Domaine GR va vérifier la composition des matériaux utilisés pour les travaux mais ceux-ci sont anciens. Le SPAC CFDT évoque alors un cas similaire constaté au bureau 103 Bis (odeurs désagréables à l'arrivée) mais non signalé sur le registre. Si ces « odeurs » pourraient être liées aux récents travaux de réaménagement du bureau 103 (coupé en 2 au printemps), en revanche, pour le bureau 226, objet de la mention sur le registre, il paraît improbable que les fournitures utilisées soient en cause.

Il ne peut pas, en tous cas, s'agir d'un problème de ventilation. Le SPAC CFDT invite les agents à mentionner aux registres si de nouvelles « odeurs » apparaissent + envoyer un mail d'information à la Logistique.

Toutes les pistes évoquées vont être vérifiées : composants, ventilations, conservation diverse dans le bureau comme thé/café par exemple.

Point 5 : accidents du travail

Tous les accidents signalés en 2016 sont des accidents de trajet domicile/travail. La DGAC n'est pas en cause.

Point 6 : programme de prévention de la DSI

L'assistante de prévention dresse le bilan du programme 2016. Nous apprenons que la refonte du « **Document Unique** », qui doit recenser les risques liés à chaque poste de travail (obligation réglementaire), ne se fera pas en lien avec le SIRH de la DGAC. Après étude, le module ad hoc n'est pas approprié. Un audit est en cours pour déterminer l'achat d'un logiciel sur étagère ou l'établissement d'un DU via Excel.

L'accueil des nouveaux arrivants est discuté : la mise à jour du livret d'Athis reste à réaliser. De plus, il faudrait harmoniser les pratiques entre les Domaines : faut-il prévoir une visite commune ? une réunion d'accueil commune ? Il faudrait aussi organiser des visites groupées du CRNA/N. La Direction rappelle que la présentation des nouveaux arrivants relève de chaque responsable de Domaine. FO ajoute que la présentation de l'environnement informatique de la DGAC est du rôle de chaque Chef de pôle.

Le SPAC-CFDT avait posé la question de la diffusion du CR du **Comité de Suivi Local (CSL)** qui doit en principe se réunir 2 fois par an. Une réunion a bien eu lieu début juillet mais il n'y en aura pas une deuxième d'ici fin décembre. La fréquence de deux réunions annuelles se justifie pour les gros services, pas pour le SSIM, nous répond t'on. Le CSL étudie les situations individuelles difficiles d'agents en difficulté : plusieurs membres exposent leur point de vue s'il y a par exemple un problème de handicap qui ne se solutionne pas, s'il y a une souffrance au travail, etc.

Chaque agent peut saisir le CSL. Il peut ensuite se faire représenter pour la réunion mais le représentant n'assiste pas à tous les débats, il présente simplement le dossier. Le CR de la réunion n'est pas diffusé, même aux représentants du personnel du CHSCT. L'assistante de prévention n'est pas invitée non plus aux réunions de CLS « classiques » seulement à celles organisées dans le cadre de souffrance au travail.

Michel Beaussart, l'ISST se félicite de la création du CSL au sein de la DGAC : toutes les administrations n'en possèdent pas. Historiquement, cette instance a été créée pour que les services traitent en urgence les baisses de salaire au-delà de 90j d'arrêt, informent et accompagnent les agents, etc. Au départ, le CSL devait analyser les dossiers ; aujourd'hui il s'agit plutôt d'une instance où on débat de cas individuels.

La question du **respect du Code de la Route sur le parking de la DSI** est évoquée. FO suggère qu'une ligne en pointillés soit tracée à côté de la ligne blanche, face au portail d'entrée, pour matérialiser l'entrée possible en voiture par la gauche. Ce sont surtout les visiteurs du bureau des licences qui coupent par la gauche, ce qui est plus dangereux que d'attendre près de l'interphone. L'assistante de prévention va faire un mail de rappel sur les règles d'accès au bâtiment.

Un point concernant la **visite de septembre 2016 vers les agents SSIM de Farman** est fait : les demandes ont été transmises à la conseillère de prévention du siège. Une prochaine visite sera planifiée au 1^{er} semestre 2017, où sera invité l'ISST. Il faut veiller à fournir un **PTI** (protection du

travailleur isolé) ou un **DATI** (dispositif d'alarme pour travailleur isolé) à l'**agent qui a des manutentions au local de stockage du sous-sol** : cette action relève du CHSCT SSIM.

Concernant les formations : des sessions **sauveteur secouriste du travail (formations initiales)** vont être planifiées en 2017 et financées par le SSIM. La difficulté pour ce type de stage est qu'il faut au moins 4 stagiaires présents et 10 au maximum. Il est important pour les agents intéressés de se signaler auprès du pôle formation et de bloquer les dates des stages pour que ceux-ci soient « reconnus » ensuite par l'autorité compétente. Concernant la **journée « premiers secours »**, les agents intéressés doivent se faire connaître pour 2017 auprès de DGR/Adj.

Stages obligatoires pour les membres du CHSCT : à organiser sur Farman ou envoyer les membres à un autre stage « formation initiale » ou « recyclage » organisé par une autre Direction du site d'Athis ?

Enfin, concernant les **stages de manipulation des moyens de secours/utilisation des défibrillateurs**, une campagne de recensement des besoins va être menée par DGR/Adj.

Point 7 : questions diverses

Le SPAC-CFDT avait posé un certain nombre de questions dont certaines ont trouvé réponse dans le déroulé de la réunion. Voici ci-dessous les autres demandes et les réponses apportées :

1) retour sur les exercices incendie du SSIM : timing, temps d'évacuation, etc.

Le temps d'évacuation moyen du bâtiment du SSIM est de plus de 4', ce qui est très long pour un immeuble de ce type. **L'objectif est de 2'** : les serre-files doivent être plus persuasifs. Une réunion des serre-files a eu lieu après le dernier exercice. Cela a permis de mettre en avant les difficultés rencontrées. Le prochain exercice prévu avant fin 2016 sera l'occasion de vérifier si elles ont été corrigées.

2) installation de bornes « wifi » via le nouveau marché de téléphonie mobile : est-ce finalement prévu ? Quelle information préalable pour les agents ?

Il s'agit d'équipements type « femto » à la charge du titulaire du marché, destinés à assurer une meilleure couverture du réseau de téléphone mobile dans le bâtiment CEDRe. La Direction nous répond qu'une communication sera faite en 2017 quand les éléments seront connus.

3) accès des agents en fauteuil roulant à la cantine : ascenseur réparé ?

La Direction nous répond que cet ascenseur, dont les pannes sont ponctuelles, est géré par le SNIA. Un devis peut être demandé par la Logistique et un contact pris avec le SNIA car si c'est un problème budgétaire, le SSIM peut prendre en charge la commande. Il apparaît, après discussion, que le type d'ascenseur installé à la cantine fonctionne bien en intérieur mais mal en extérieur, d'où les pannes constatées.

4) Télétravail : mise en place très prochaine, quelles dispositions sont envisagées si la visite de l'assistante de prévention est un préalable à l'octroi du télétravail ? Le SSIM a-t-il des informations sur l'expérimentation ?

Il nous est confirmé que le SSIM sera un site de référence. Le télétravail sera validé en CT DGAC en janvier, des instructions seront diffusées par le SG en février et le SSIM lancera alors un appel à candidatures.

Concernant l'aspect matériel (PC portable, téléphone, etc.), une solution sera trouvée, la principale difficulté étant l'accès du télétravailleur aux informations sécurisées : un travail avec le RSSI est à mener.

La CGT pose la question du dépannage informatique des télétravailleurs : l'agent devra dans ce cas se rendre à son bureau ou essayer de se faire dépanner via la prise de main à distance sur les postes de travail par les équipes informatiques dont il dépend (à approfondir et à organiser).

Les agents demandeurs devront aussi vérifier la conformité de leur installation électrique et voir avec leur assurance habitation s'ils sont couverts pour le télétravail (questions à approfondir également).

Le télétravail, un projet porté depuis son lancement par le SPAC-CFDT

<http://www.spac-cfdt.org/Actualites/Actualites-DGAC.html/GT-Teletravail-10-novembre-2016-00347.html>

La séance est levée à 11h30. Le Président, dont c'est le dernier CHSCT, remercie ses membres d'avoir œuvré collectivement pour améliorer les conditions de travail au sein du SSIM.